7 octobre 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

SÉANCE ORDINAIRE
7 OCTOBRE 2019, À 20 h
ORDRE DU JOUR

1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 23 septembre 2019

4 - Approbation des comptes.

5 - Lecture de la correspondance et dépôt aux archives.

6 - Paiement du 2e versement de la somme payable par la municipalité en 2019 pour les services de la Sûreté du Québec.

7 - Félicitations et remerciements au Comité organisateur des Journées de la Culture 2019 de St-Adelphe.

8 - Autorisation à Mme Suzanne Tessier conseillère municipale, responsable de la bibliothèque, à assister à la rencontre d'automne du Réseau Biblio.

9 - Désignation des représentantes officielles à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio en 2020.

10 - Acceptation de l'offre de services d'Excavation LED inc. pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale.

11- Déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puits d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2019-2020.

12 - Fin de l'entente entre la Municipalité de Saint-Adelphe et la Famille Lafontaine-Marchildon (S.E.N.C.) concernant l'utilisation d'un terrain mitoyen entre la caserne et la Résidence Villa-Marie-Ange.

13 - Approbation des travaux de voirie réalisés dans la municipalité, avec l'aide de subventions dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet-Projets particuliers d'amélioration (dossier n° 00028248- 1 -35015 (04) 2019-07-22-12)

14 - Résolution pour entériner l'offre de service de la Cie *Les Compteurs Lecomte* et les coûts pour la vérification qui a été faite sur les compteurs d'eau de l'aqueduc municipal, le tout, conformément aux exigences du MAMOT.

15 - Demande pour une dérogation mineure (dossier Gilles Desjardins – Gloria Fullum).

16 - Représentation municipale à la Formation *« Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit »* donnée par la SADC Vallée de la Batiscan

17 - Contribution financière à Moisson-Mauricie pour les services d'aide alimentaire offerts à des familles de Saint-Adelphe

18 - Renouvellement de l'entente de service avec le Groupe ACCISST INC. (mutuelle de prévention et CNESST

19 - VARIA :

20 - Période de questions

21 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier

7 octobre 2019 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le septième jour d'octobre de l'an 2019, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents/e madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Absence motivée de madame la conseillère Bernita Tétrault.

Un (1) contribuable assiste à la rencontre.

Ouverture de l'assemblée à 20 h.

2019-10-219 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2019-10-220 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général. **Adopté**

2019-10-221 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 23 septembre 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 septembre 2019, soit adopté tel que rédigé par le directeur général. **Adopté**

2019-10-222 **Approbation des comptes**

15367 Pierre Buisson (4 au 10 sept.)	676,25
15368 M.R.C. de Mékinac	4 852,86
15369 Québésec	5 748,75
15370 Jean-Philippe Drolet	19,39
15371 Chez Ti-Guy	69,03
15372 Jean-Philippe Drolet	36,90
15373 Hydro-Québec	1 036,66
15374 Suzanne Tessier	73,52
15375 Marcel Gauthier (septembre)	1 516,67
15376 Pierre Buisson (11 au 17 sept.)	676,25
15377 A.D.M.Q. Mauricie	105,00
15378 Paul Labranche	34,48
15379 Pierre Buisson (18 au 24 sept)	676,25
15380 Pharmacie C.Béland	11,50
15381 Telus	88,07
15382 Hydro-Québec	664,94
15383 Telus	688,59
15384 Daniel Denis	197,66
15385 Pierre Buisson (25 au 30 sept).	675,25
15386 André Gagnon	200,00
15387 Jacques Gagnon	250,00
15388 Postes Canada	95,57
15389 Jean-Philippe Drolet	58,02
15390 Hydro-Québec	1 022,51
15391 Canadien National	801,49
15392 La Capitale assureur	1 520,36
15393 Service Cité propre inc.	3 104,19
15394 Les compteurs Lecompte	1 043,40
15395 Confian	11,43
15396 – 15397 – 15398 La COOP Novago	3 104,90
15399 D.H. Électronique	57,47
15400 D.E.L. Multi Construction	6 027,42
15401 Distribution Robert Enr.	192,73
15402 Daniel Durocher inc.	961,20
15403 Les Éditions juridiques F.D.	99,23
15404 Électroméga ltée	11,50
15405 Eurofins	334,86
15406 Distribution Vithemon	25,50
15407 G.A. Automobile inc.	297,89

15408	Garage Jean-Yves Déry	2 442,06
15409	Le Groupe A & A	30,69
15410	Lebel Asphalte inc.	77 822,62
15411	Librairie Archambault	13,35
15412	Librairie Renaud-Bray	134,14
15413	Lignco	2 469,66
15414	Location St-Tite	538,07
15415	MODOC	288,02
15416	M.R.C. de Mékinac	31 521,39
15417	OZE Publicité	482,90
15418	Pompes Industrielles Launier	3 014,64
15419	Purolator	17,58
15420	Savignac Réfrigération	597,16
15421	Signoplus	348,20
15422	Tremblay, Bois, Mignault	588,47
15423	Réseau Biblio CQLM	34,49
15424	Rembourrage Milot	68,99
15425	Moisson Mauricie	50,00
15426	Postes Canada	10,93
15427	Paul Labranche	68,40
15428	François Douville	25,00
15429	Jean-Guy Rodrigue	25,00
15430	Gilles Roberge	50,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu:

Que le directeur général soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes courants de septembre 2019 ci-dessus approuvés. **Adopté**

Correspondance aux archives

Min. Transports: Programme d'aide à la voirie locale aide financière de 15 000 $ accordée à notre municipalité (dossier 00028248-1 – 35015 (04) – 2019-07-22-12).

Déry Télécom: Changements apportés à l'offre des chaînes jeunesse à la Maison des Jeunes de St-Adelphe.

PMA Assurances: Proposition d'assurances police 035015.

Les compteurs Lecomte: Soumission pour la vérification précise des compteurs d'eau au site d'aqueduc municipal, conformément aux exigences du MAMOT.

Le Périscope: 30e Anniversaire de fondation et demande de présentation de leurs services dans les municipalités de Mékinac.

Table de concertation Groupes de femmes: Rapport d'analyse comparative entre les sexes intitulé *« Pour une gouvernance équitable »* et tenue d'un Webinaire le 7 novembre pour les élu/e/s intéressé/e/s.

Culture Mauricie: Transmission de la Publication *Mauricie – Territoire créatif* qui met en lumière les artistes et les organismes de notre région.

C.P.T.A.Q.: Compte rendu et orientation préliminaire dossier Bibiane Fourcaudot (échange de terrain) avec Serge Gervais.

Min. Aff. Mun.: Compensation tenant lieu de taxes (École primaire) montant de 7944 $.

L'Hebdo Mékinac-Des-Chenaux: Demande aux municipalités de continuer à publier leurs avis publics dans les journaux régionaux pour aider à leur survie.

M.R.C. de Mékinac: Avis public (l'année 2020 constitue le 2e exercice financier de notre rôle triennal d'évaluation).

SADC Vallée Batiscan : Invitation aux élu/e/s et directeurs des municipalités à une formation sur les changements climatiques le 24 octobre à Lac-aux-Sables.

Ferme Repau & Fils : Offre de service pour le déneigement 2019-2020 (chemins d'accès réservoir, puits, assainissement + bornes-fontaines).

Min. Transports: Chèque de 639,69 $ (contrat balayage de la chaussée du pont).

Min. Transports: L'analyse de reddition des comptes (Entretien des routes locales) transmise par la municipalité respecte les exigences et une aide financière sera accordée.

Féd. Québ. mun. – A.D.M.Q. – Combeq – MMQ: Répertoire des formations municipales 2019-2020 pour les élus et employés municipaux.

Marcel Guimond & Fils: Offre de service pour des travaux de voirie sur les rangs Sud-Est et St-Joseph.

Moisson Mauricie : Demande de contribution à la municipalité au montant de 40,32$ pour l'aide alimentaire apportée à des gens de Saint-Adelphe.

Groupe ACCISST: Offre de renouvellement de l'entente de service pour les dossiers de CNESST et de prévention.

Hydro-Québec : À compter du 5 octobre, des frais de 360 $ seront facturés par Hydro-Québec pour les demandes de branchement de luminaires.

ARPE Québec : Dépliants informatifs sur les produits électroniques acceptés à notre éco-centre.

St-Adelforce : Remerciements à la municipalité pour son aide au succès de la 15e édition et invitation à participer à la diffusion de l'émission Hommes forts Championnat provincial St-Adelphe le 21 octobre au Bar Chez Dilon.

Comm. Scolaire Énergie : Demande d'appui à la démocratie scolaire.

2019-10-223 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général. **Adopté**

2019-10-224 **Paiement du 2e versement de la somme payable par la municipalité pour les services de la Sûreté du Québec en 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le deuxième versement de 45 036 $ dû le 31 octobre 2019, représentant le montant restant de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, pour l'année 2019.

Adopté

2019-10-225 **Félicitations et remerciements au Comité responsable de la tenue des *Journées de la Culture 2019* à Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que la Société d'histoire, en collaboration avec la Bibliothèque municipale, ont préparé une activité culturelle s'adressant à toute la famille, dans le cadre des Journées de la Culture 2019, les 28 et 29 septembre derniers à Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que notre population a bénéficié avantageusement de l'engagement des bénévoles qui ont soutenu l'activité qui venait mettre en valeur nos habiles chapelières d'autrefois (*Mesdames Berthe Rompré (Lorenzo Douville), Alice Ayotte (Alfred Roberge) et Léonie Perron (Edwidge Asselin)***,** sous le thème *« Les chapeaux au temps des années folles »;*

CONSIDÉRANT le beau succès qu'a connu cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe adresse de sincères félicitations et des remerciements chaleureux à M. Jacques Thiffault président de la Société d'histoire et à Mme Suzanne Tessier coordonnatrice à la Bibliothèque municipale, ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont apporté leur précieuse collaboration à l'organisation des journées de la Culture à Saint-Adelphe.

Que la Municipalité remercie également les commanditaires suivants : la Société d'histoire, Culture Mékinac, ainsi que la Bibliothèque Roger-Fontaine.

Adopté

2019-10-226 **Autorisation à Mme Suzanne Tessier conseillère municipale, coordonnatrice de la bibliothèque, à assister à la rencontre d'automne du Réseau Biblio**

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie a adressé une invitation aux membres des comités des bibliothèques, à participer

à la rencontre d'automne qui aura lieu le samedi 19 octobre 2019 à l'École secondaire Chavigny de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cette rencontre permettra aux participant/e/s d'assister à des ateliers, visite de kiosques et à une conférence de Madame Kim Thuy (auteure);

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'inscription de Madame la conseillère municipale et responsable de la bibliothèque, Suzanne Tessier, pour assister à la rencontre d'automne 2019 du Réseau Biblio CQLM.

Que les coûts d'inscription au montant de 30 $ seront défrayés par la municipalité.

Adopté

2019-10-227 **Désignation des représentantes officielles à l'assemblée générale annuelle et aux rencontres du Réseau Biblio en 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que la Municipalité désigne mesdames Bernita Tétrault représentante de la municipalité et Suzanne Tessier coordonnatrice de la bibliothèque, pour assister à l'assemblée générale annuelle 2020 du Centre régional de service aux bibliothèques publiques Mauricie-Bois-Francs-Lanaudière, ainsi qu'aux rencontres initiées par ce centre au cours de l'année 2020. **Adopté**

2019-10-228 **Acceptation de l'offre de services d'Excavation LED inc. pour le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale**.

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Excavation LED inc. pour effectuer le déneigement du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale à Saint-Adelphe;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et il est résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte l'offre de services d'Excavation LED inc. pour le déneigement 2019-2020 du stationnement de la bibliothèque municipale située au 601, rue Principale à St-Adelphe, au montant de 1 100 $ plus taxes. **Adopté**

2019-10-229 **Déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puits d'eau potable et au site d'assainissement pour l'hiver 2019-2020**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accorde le contrat de déneigement des bornes-fontaines et des chemins d'accès au réservoir, au puits d'eau potable et au site d'assainissement des eaux pour l'hiver 2019-2020 à Ferme Repau enr., au coût de 92 $ l'heure plus taxes et ce, sur appel d'un représentant municipal.

Adopté

2019-10-230 **Fin de l'entente entre la Municipalité de Saint-Adelphe et la Famille Lafontaine-Marchildon (S.E.N.C.) concernant l'utilisation d'un terrain mitoyen entre la caserne et la Résidence Villa-Marie-Ange**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe accordait le 4 juin 2018 à la Famille Lafontaine-Marchildon SENC, représentée par M. Jacques Marchildon, une autorisation pour clôturer et utiliser une partie de terrain mitoyen entre la caserne et la Résidence Villa-Marie-Ange, dont la municipalité est propriétaire, dans l'éventualité d'ouverture d'une garderie en milieu familial (résolution 2018-06-156);

CONSIDÉRANT que l'ouverture de la garderie, qui devait être faite en collaboration avec le CPE *Les Soleils de Mékinac,* n'a jamais eu lieu et ce, après 15 mois;

CONSIDÉRANT que la location du terrain qui devait être au montant de 100 $ par année n'a jamais été facturée à la Famille Lafontaine-Marchildon SENC, puisque ledit terrain n'a jamais été utilisé à des fins de garderie;

CONSIDÉRANT que la résolution 2018-06-156 et l'entente signée avec M. Jacques Marchildon, représentant de la Famille Lafontaine-Marchildon SENC, faisaient mention que la Municipalité de Saint-Adelphe se réservait le droit de mettre fin en tout temps à l'autorisation accordée pour l'utilisation du terrain à des fins de garderie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe informe la Famille Lafontaine-Marchildon SENC et son représentant M. Jacques Marchildon, qu'elle met fin à l'entente signée le 8 juin 2018 concernant l'utilisation d'un terrain mitoyen appartenant à la susdite municipalité, situé entre la caserne et la Résidence Villa-Marie-Ange.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe procède également à la résiliation de la résolution 2018-06-156 et la remplace par la présente résolution.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accorde un délai de 15 jours à la Famille Lafontaine-Marchildon SENC et à son représentant M. Jacques Marchildon, pour enlever les ouvrages, motos, ou tous biens ou accessoires leur appartenant qui pourraient être présents sur le terrain de la municipalité.

Que ce délai prend effet le jour de la réception de la présente résolution par la Famille Lafontaine-Marchildon SENC, ou son représentant M. Jacques Marchildon, la date de l'accusé de réception du courrier y faisant foi. **Adopté**

2019-10-231 **Approbation des travaux de voirie réalisés dans la municipalité, avec l'aide de subventions dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet-Projets particuliers d'amélioration (dossier n° 00028248- 1 -35015 (04) 2019-07-22-12)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance des modalités d'application du Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses d'un montant de 19 916 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports. **Adopté**

2019-10-232 **Résolution pour entériner l'offre de service de la Cie *Les Compteurs Lecomte* et les coûts pour la vérification qui a été faite sur les compteurs d'eau de l'aqueduc municipal, le tout, conformément aux exigences du MAMOT**

CONSIDÉRANT que le Ministères des Affaires municipales et de l'Habitation, demande que soit faite une vérification annuelle de précision sur les compteurs d'eau des aqueducs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT que la Compagnie *Les Compteurs Lecompte* a présenté une offre de services pour faire cette vérification complète, avec un tarif réduit, compte tenu que la compagnie était déjà de passage dans notre secteur le 12 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe entérine l'acceptation de l'offre de services de la *Compagnie Les Compteurs Lecompte* pour la vérification des compteurs d'eau qui a été faite au site de l'aqueduc municipal et ce, au coût de 1 043,40 $.

Adopté

2019-10-233 **<u>Demande pour une dérogation mineure (dossier Gilles Desjardins – Gloria Fullum)</u>**

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-253 a été déposée par Madame Gloria Fullum et Monsieur Gilles Desjardins, laquelle dérogation affecte :

les normes générales d'implantation d'un bâtiment complémentaire, à l'annexe D (Grille des spécifications de la zone 90 Ag);

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire dont la base de ciment est déjà construite : (la marge de recul avant du garage devrait être à 7,6 m alors qu'elle se trouve 5,79 m (dérogation de 1,81 mètre)*;*
- lequel bâtiment est situé au 10, rue Principale à St-Adelphe, 5 804 341cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que toutes les exigences concernant les documents à fournir par le demandeur d'une dérogation mineure ont été remplies, et qu'un chèque au montant de 150$ a été émis;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux, et a formulé un avis écrit favorable au demandeur en ce qui a trait au présent dossier.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 18 septembre 2019, au moins15 jours avant la tenue de la présente séance ordinaire du 7 octobre 2019 et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal et sur le site WEB de la municipalité;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 *(portant sur les dérogations mineures)*;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de Mme Gloria Fullum et de M. Gilles Desjardins co-propriétaires), la Municipalité de Saint-Adelphe accueille favorablement la demande de dérogation mineure présentée.

Que cette dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation d'un bâtiment secondaire en cours de construction :

- (marge de recul avant du garage devrait être à 7,6 m, alors qu'elle se trouve à 5,79 m (dérogation de 1,81 mètre)*;*

lequel bâtiment est situé au 10, rue Principale à St-Adelphe;

Que la présente résolution, permettant une dérogation mineure, ne constitue pas un permis ou un certificat; elle constitue une autorisation à déroger de certaines dispositions du règlement de zonage en vigueur dans la municipalité.

Que M. Gilles Desjardins et Mme Gloria Fullum devront respecter toutes autres exigences inscrites au règlement de zonage et obtenir les permis si nécessaires, auprès de l'inspecteur municipal.

Que la présente dérogation est conditionnelle à la régularisation des titres de propriété concernant un échange de parcelle de terrain avec Ferme Terranous inc. et à la

délivrance d'un certificat de localisation ou de bornage émis par un arpenteur-géomètre. (Document C.P.T.A.Q.)

Que M. Gilles Desjardins et Mme Gloria Fullum ne pourront poursuivre les travaux de construction du bâtiment secondaire et ce, tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu les documents officiels précités. **Adopté**

2019-10-234 **Représentation municipale à la Formation *« Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit »* donnée par la SADC Vallée de la Batiscan**

CONSIDÉRANT que la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée de la Batiscan, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement Mauricie, organisent une formation pour les élus et les agents municipaux de la M.R.C. de Mékinac, portant sur les changements climatiques, leur vulnérabilité dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Qu'une représentation municipale soit faite à la Formation *« Comprendre pour agir contre les changements climatiques : Ma municipalité y croit »* donnée par la SADC Vallée-de-la-Batiscan et Environnement Mauricie : seront présents Monsieur le maire Paul Labranche, madame la conseillère Suzanne Tessier, messieurs les conseillers Léon Gagnon, Claude Thiffault, ainsi que monsieur le directeur général Daniel Bacon.

Que cette formation aura lieu le 24 octobre 2019, de 17h à 19h, à l'Auberge du Lac-en-Cœur de Lac-aux-Sables.

Que cette formation est gratuite, incluant le souper. **Adopté**

2019-10-235 **Contribution financière à Moisson-Mauricie pour les services d'aide alimentaire offerts à des familles de Saint-Adelphe**

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec sollicite financièrement les villes et municipalités dont les familles bénéficient des services qu'elle et ses organismes partenaires offrent;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'équité, un montant est demandé à notre municipalité, lequel a été établi en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel Moisson Mauricie ou l'organisme Carrefour Normandie, desservant notre municipalité, répondent à chaque année;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le paiement d'un montant de 50$, pour l'année 2019, représentant la contribution qui lui est demandée pour répondre aux demandes d'aide alimentaire des familles de chez nous et permettre une meilleure planification de la distribution de la nourriture par Carrefour Normandie et Moisson Mauricie. **Adopté**

2019-10-236 **Renouvellement de l'entente de service avec le Groupe ACCISST INC. (mutuelle de prévention et CNESST**

CONSIDÉRANT que l'entente de service entre la Municipalité de Saint-Adelphe et le Groupe ACCISST arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler annuellement;

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCISST a pour mandat entre autres, d'intervenir pour et au nom de la susdite municipalité, auprès de la CNESST, la Direction de la Révision Administrative, ainsi que le Tribunal administratif du Travail pour la gestion de la santé et la sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE :
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le directeur général Monsieur Daniel Bacon à agir à titre de représentant et à signer pour et au nom de la susdite municipalité, le contrat de services de la mutuelle de prévention avec le Groupe ACCISST INC représenté par Madame Karina Dion et ce, au coût de 1 000 $.

Adopté

2019-10-237 **<u>Levée de l’assemblée à 20 h 31</u>**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire Daniel Bacon, Directeur général

* * * *